

CADRE EUROPÉEN CUMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES

Le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues offre une base commune pour l'élaboration de programmes de langues vivantes, de référentiels, d'examens, de manuels etc.

Il décrit, de la manière la plus complète possible, ce que les étudiants doivent apprendre afin d'atteindre leur objectif à savoir : communiquer et agir.

Il énumère également les connaissances et compétences qu'ils doivent acquérir pour un usage efficace de la langue.

Ce Cadre de référence englobe aussi le contexte culturel dans lequel s'insère une langue.

Enfin, le Cadre de références définit les niveaux de compétences permettant d'évaluer le progrès de l'étudiant à chaque étape de son apprentissage et tout au long de son parcours.

L'apport du CECR dans la pédagogie mise en œuvre par l'Alliance concerne :

- La pédagogie actionnelle (pédagogie de projets dirigée vers l'action)
- La notion de tâche
- Activités autour du langage